

## SOMMAIRE

Communiqué de presse

Lancement du 116 000 en France, numéro d'appel européen  
pour les enfants disparus

Les chiffres officiels des disparitions d'enfants en France en 2008

Les enlèvements parentaux et la souffrance oubliée des victimes

SOS Enfants Disparus, un dispositif mis en place grâce à la Fondation pour  
l'Enfance et l'INAVEM

---

ACALPA

APEV

CSMEE

La Mouette

Manu Association

POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES ENFANTS DISPARUS,  
LA FRANCE LANCE LE NUMÉRO D'APPEL :  
116 000 ENFANTS DISPARUS

*Le numéro européen dédié aux familles d'enfants disparus sera accessible  
LUNDI 25 MAI 2009 À PARTIR DE 9 HEURES.  
Le gouvernement a confié la gestion du dispositif « 116 000 enfants disparus »  
aux acteurs de SOS Enfants Disparus : la Fondation pour l'Enfance et l'INAVEM.*

**Une nouvelle numérotation 116 000 (gratuit – 24h/24 – 7 jours/7)**

L'année 2009 marque un tournant dans l'aide aux familles d'enfants disparus avec **le lancement d'une nouvelle numérotation homogène en Europe : le 116 000, numéro d'appel pour les enfants disparus**. Son but est d'offrir aux parents et aux familles :

- accueil et écoute téléphonique
- suivi des dossiers tout au long des procédures
- accompagnement dans les démarches auprès des services d'enquête et des autorités judiciaires
- orientation vers les administrations et les associations spécialisée
- orientation vers un soutien psychologique si nécessaire.

Les écoutants et les chargés de dossiers sont des professionnels dûment formés et sensibilisés à la prise en compte des difficultés des familles et à l'évaluation de leurs besoins.

**Des disparitions d'enfants qui augmentent chaque année**

Les statistiques de l'année 2008 de SOS Enfants Disparus mettent en évidence une hausse du nombre d'appels de **+6,35 % par rapport à 2007 avec 1 741 appels traités en 2008**.

Sur 907 dossiers ouverts, 225 concernaient des fugues, 286 les enlèvements parentaux, 83 les disparitions de majeurs, 72 les disparitions inquiétantes et 241 demandes diverses.

**Une augmentation de 50 % des enlèvements parentaux en 2008**

**Sur 907 nouveaux dossiers suivis par SOS Enfants Disparus, 286 soit près de 30 % concernent les enlèvements parentaux**. Le dispositif SOS Enfants Disparus accompagne les parents en détresse et prend en compte, dans tous les cas, la souffrance de l'enfant.

L'enlèvement parental n'est pas un conflit conjugal comme un autre. Il est important que la souffrance psychologique chez l'enfant soit plus largement entendue et prise en compte.

**A propos du 116 000 enfants disparus**

116 000 Enfants Disparus est un service personnalisé d'accompagnement des familles dont l'enfant a disparu : disparition inquiétante, fugue et enlèvement parental. Ce dispositif a été créé à l'initiative de la Fondation pour l'Enfance qui en assure la gestion, avec **l'INAVEM**, depuis octobre 2004. Depuis sa création plus de 7 400 appels ont été traités et 2 500 familles ont été aidées.

Plus d'informations : [www.sosenfantsdisparus.fr](http://www.sosenfantsdisparus.fr)

**Le dispositif « 116 000 enfants disparus » sera présenté à l'occasion de la conférence de presse lundi 25 mai (9h30 au Procope). Au programme : les chiffres officiels des disparitions d'enfants en France en 2008, l'enlèvement parental et ses conséquences, la souffrance oubliée des enfants victimes.**

Contacts Presse - Agence Précision  
Magali Faget, responsable Agence – Tél. 06 10 80 92 97 - [mf@precision.fr](mailto:mf@precision.fr)  
Aurélié Charles, consultante presse – Tél. 06 78 91 70 78 - [ac@precision.fr](mailto:ac@precision.fr)

Contact Presse – Fondation pour l'Enfance  
Nadia Roberge, Directrice de la Communication –  
Tél. 06 89 10 12 24

LANCEMENT DU 116 000 EN FRANCE,  
NUMERO D'APPEL EUROPEEN  
POUR LES ENFANTS DISPARUS

LE 116 000, UN NUMERO EUROPEEN

Le 116 000 est aujourd'hui opérationnel dans dix pays : la Belgique, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie. Le numéro a été attribué dans ces pays à des prestataires de services qui doivent être en mesure de traiter les appels, gratuitement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et dans tout le pays.

C'est à l'initiative de Missing Children Europe, fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités dont la Fondation pour l'Enfance est membre, que le 116 000 est né.

116 000

Un numéro facilement mémorisable et commun, qui, à terme, sera disponible dans tous les pays membres

Un numéro identique et simple pour les familles victimes dont l'enfant a disparu, pour les professionnels et les autorités concernées.

Le numéro a été réservé par la Décision de la Commission européenne 2007/116/EC du 15 février 2007.

*Missing Children Europe a été créé en 2001 à l'initiative de 3 associations française, belge et italienne. Aujourd'hui, c'est un réseau de 21 ONG actives (dont 3 françaises, La Fondation pour l'Enfance, L'APEV et La Mouette) dans 16 pays de l'Union Européenne.*

LE 116 000 GERE PAR SOS ENFANTS DISPARUS

Le service SOS Enfants Disparus s'est vu attribuer la gestion de ce numéro le 25 mai 2009, ses missions étant similaires au 116 000 :

- l'accueil et l'écoute téléphonique au service des familles
- l'orientation vers les administrations et les associations spécialisée
- le suivi des dossiers tout au long des procédures
- l'accompagnement dans les démarches auprès des services d'enquête et des autorités judiciaires
- la prise en compte des difficultés des familles et l'évaluation de leurs besoins par des professionnels dûment formés et sensibilisés
- l'orientation vers un soutien psychologique si nécessaire

Le 116 000, kesako ?

Selon la décision 2007/116/CE, le 116 000 est un service de téléphonie social.

Son but est d'offrir une guidance aux parents dont l'enfant a disparu pour les accompagner dans leur démarche et les soutenir. Ce service, gratuit même d'un portable, doit être disponible en continu 24h/24 et 7j/7.

## LES CHIFFRES OFFICIELS DES DISPARITIONS D'ENFANTS EN FRANCE EN 2008

### DONNÉES NATIONALES

*Chiffres donnés par l'Office central chargé de la répression des violences aux personnes, Ministère de l'Intérieur à partir des données du Fichier des Personnes Recherchées :*

48 277 inscriptions de mineurs au fichier des personnes recherchées en 2008

- 47 062 fugues
- 855 disparitions inquiétantes
- 360 enlèvements parentaux

### CHIFFRES SOS ENFANTS DISPARUS

- **1 741** appels traités en 2008

=> **7 421** appels traités entre 2004 et 2008

Les statistiques de l'année 2008 mettent en évidence une hausse du nombre d'appels de **+ 6,35 %** par rapport à 2007. Les appels concernant des disparitions de mineurs (608) restent nettement plus nombreux que les appels concernant des disparitions de majeurs (151).

• **907 dossiers ouverts et 850 dossiers clos (les clôtures peuvent concerner des dossiers ouverts les années précédentes)**

### FUGUES

225 dossiers ouverts (219 dossiers clos)

- 217 fugues de + 13 ans
- 8 fugues de - 13 ans

=> En 2008, les « récidivistes » représentent **44 %** des cas de fugues

### ENLÈVEMENTS PARENTAUX

286 dossiers ouverts (238 dossiers clos)

- 116 enlèvements parentaux nationaux
- 81 enlèvements parentaux France vers étranger
- 63 enlèvements parentaux pour lesquels la destination est inconnue
- 8 non qualifiés au moment de l'appel
- 12 enlèvements parentaux étranger vers France
- 5 enlèvements parentaux étranger vers étranger
- 1 enlèvement parental dans un pays étranger

=> En 2008, les dossiers d'enlèvements parentaux ont augmenté de **49 %**

## DISPARITIONS DE MAJEURS

**83 dossiers ouverts (84 dossiers clos)**

- 37 ont – 25 ans
- 46 ont + 25 ans

## DISPARITIONS INQUIÉTANTES

**72 dossiers ouverts (68 dossiers clos)**

- 13 disparitions inquiétantes de mineurs
- 59 disparitions inquiétantes de majeurs (dont 38 concernent des majeurs de – 25 ans)

## DEMANDES DIVERSES

241 demandes diverses (conseils de prévention, demandes d'information, appels de professionnels)

## LES ENLÈVEMENTS PARENTAUX ET LA SOUFFRANCE OUBLIÉE DES VICTIMES

### 286 DOSSIERS D'ENLEVEMENTS PARENTAUX TRAITÉS EN 2008

Depuis sa création en 2004, SOS Enfants Disparus a vu augmenter considérablement le nombre de saisines liées à des enlèvements parentaux. En effet, en 2008 les enlèvements parentaux ont augmenté de 49 % par rapport à l'année précédente avec 94 dossiers supplémentaires traités. Pour la première fois, le nombre d'enlèvements parentaux traités est supérieur à celui des fugues.

Age des enfants victimes  
d'enlèvements parentaux

0-5 ans :	44 %
6-11 ans :	40 %
12-18 ans :	16 %

116 dossiers traités par SOS Enfants Disparus concernent des situations sur le territoire national, notamment 48 cas de non-représentation d'enfants.

Ces affaires douloureuses qui ponctuent de plus en plus souvent l'actualité ne doivent plus être traitées comme de simples conflits familiaux sans conséquences.

### TÉMOIGNAGES

Une jeune fille de 12 ans a été retenue 4 mois et demi par son père en Turquie à l'issue de son droit de visite, séquestrée chez lui, volets toujours fermés car il craignait un contre-enlèvement. Elle ne sortait que pour aller 2h par jour à l'école, et ne parle pas turc.

À 11 ans Julien est enlevé par sa mère qui l'empêche de contacter son père portugais. Un soir il parvient à appeler son père en cachette, et lui dit à voix basse, en pleurs : « je t'en supplie papa, viens me chercher ».

« Dans ces les conflits entre parents, l'enfant est réifié, traité comme une chose que chacun veut s'approprier. Dès lors, il est pris dans un conflit de loyauté. S'il aime son père, il se sent coupable vis-à-vis de sa mère. Et inversement. Il est obligé de choisir. Le plus difficile pour un enfant est la perte de repères. On instille petit à petit dans le cerveau de l'enfant l'idée que l'autre parent est malfaisant. Il hérite d'une vision du monde très manichéenne. Enfin, on porte atteinte à son identité puisqu'on va peu à peu gommer en lui tout ce qui rappelle l'absent. »

Citation de Paul Bensussan, extrait de l'article « Ces Enfants perdent tout repère » paru dans le JDD du 19 avril 2009

### L'INTERVENTION DE SOS ENFANTS DISPARUS

#### Faciliter les démarches des parents victimes

Beaucoup de parents contactent SOS Enfants Disparus lorsqu'ils se heurtent à des difficultés dans leurs démarches. Le rôle des chargés de dossiers est alors d'intervenir auprès des autorités afin de trouver une solution dans le meilleur intérêt de l'enfant.

#### Influer sur le cadre juridique et les pratiques

SOS Enfants Disparus tente, à son niveau, de sensibiliser les pouvoirs publics sur certains problèmes et de contribuer à leur prise en compte.

#### Renforcer la coopération internationale en matière d'enlèvements parentaux

Les échanges se sont multipliés entre SOS Enfants Disparus et ses partenaires étrangers cette année afin de faciliter la résolution d'enlèvements parentaux ou la transmission d'informations pour retrouver des enfants disparus.

#### Les enlèvements parentaux

Les enlèvements parentaux peuvent recevoir diverses qualifications en droit. Dans les conventions internationales, l'expression employée est souvent celle de « déplacement illicite d'enfant ». Le Code pénal français les classe quant à lui parmi les atteintes à l'exercice de l'autorité parentale.

Deux incriminations sont prévues :

**La non-représentation d'enfant**, visée par l'article 227-5 du Code pénal, est « le fait de refuser indûment de représenter un enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer ». Les peines encourues sont d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, mais elles peuvent être portées à 3 ans et 45 000 € notamment en cas d'enlèvement international.

**La soustraction de mineur** est visée par l'article 227-7 du Code pénal. C'est « le fait, par tout ascendant, de soustraire un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle ».

Les peines et les circonstances aggravantes sont les mêmes que pour la non-représentation d'enfant.

## SOS ENFANTS DISPARUS, UN DISPOSITIF MIS EN PLACE GRACE A LA FONDATION POUR L'ENFANCE ET L'INAVEM

### SOS ENFANTS DISPARUS

SOS Enfants Disparus est un **dispositif d'écoute et d'accompagnement des familles dont l'enfant a disparu, fugué ou est victime d'un enlèvement**.

SOS Enfants Disparus a également pour mission de participer à l'information du grand public :

- en répondant aux sollicitations des familles en prévention des risques de fugue ou d'enlèvement parental
- en participant à la Journée internationale des enfants disparus qui a lieu chaque année le 25 mai.

SOS Enfants Disparus contribue aux réflexions des pouvoirs publics et des instances européennes sur le phénomène des disparitions d'enfants et est également partenaire du dispositif Alerte Enlèvement.

Depuis 2008, le numéro de SOS Enfants Disparus est accessible depuis les DOM  
12 appels ont été traités et ont fait l'objet de 9 saisines de l'unité de suivi : 3 de Guadeloupe,  
1 de Martinique, 2 de Guyane, 6 de La Réunion

#### Soutenir les familles

SOS Enfants Disparus propose un **service personnalisé d'accompagnement des familles, avec un référent unique**. Les modalités de suivi du dossier varient selon les types de disparitions et en fonction des circonstances propres à chaque affaire. Face à la fugue de leur enfant, les parents désespérés ont souvent besoin de conseils en matière de recherches et d'un soutien moral pour affronter une absence très douloureuse.

**Ce même soutien moral est tout aussi important pour un père ou une mère victime de l'enlèvement de son enfant par l'autre parent**. Cependant, dans ces situations, les parents ont davantage besoin de se voir exposer les procédures applicables et d'être accompagnés dans leurs démarches.

#### Former, sensibiliser, échanger et communiquer

SOS Enfants Disparus a également pour mission de **participer à l'information et des professionnels** lors de sessions de formations ou de colloques ainsi qu'à l'occasion de la Journée internationale des enfants disparus le 25 mai de chaque année. Par ailleurs, compte tenu du caractère transnational de cette problématique, SOS Enfants Disparus a renforcé sa collaboration avec ses partenaires européens et **participe activement à des groupes de travail et de réflexion en France et en Europe**.

## LA FONDATION POUR L'ENFANCE

Créée par Anne-Aymone Giscard d'Estaing en 1977, la Fondation pour l'Enfance est une institution privée reconnue d'utilité publique. Elle a pour but de **susciter, promouvoir, conseiller et aider les actions en faveur des enfants en danger et familles en difficulté** et contribuer à l'application de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.

**Véritable plate-forme d'échanges, de recherche, de veille et de pratiques dans le domaine de la protection de l'enfance**, la Fondation pour l'Enfance cherche, en s'entourant d'experts nationaux et internationaux, à répondre aux besoins des enfants et des familles. Elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des organismes internationaux. La Fondation pour l'Enfance est membre du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) et de la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités (Missing Children Europe).

Les 4 grandes missions de la Fondation pour l'Enfance :

- **Informer**, grâce au centre de documentation qui met à la disposition des professionnels plus de 12 000 références de documents spécialisé, à la publication des actes de colloque, à la diffusion mensuelle du Bulletin de la Protection de l'Enfance.
- **Former** les professionnels qui interviennent auprès des enfants (travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues, magistrats, médecins, policiers, gendarmes, etc.)
- **Soutenir**, en aidant financièrement les associations et en encourageant les travaux de recherche
- **Agir**, en aidant les familles, en se constituant partie civile et en aménageant des unités d'accueils médico-judiciaires dans les hôpitaux

**Les chiffres clés**  
25 000 professionnels formés  
120 associations soutenues  
Près de 3 500 familles aidées

## L'INAVEM

L'Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation (INAVEM), créé en 1986, est la **fédération nationale des associations d'aide aux victimes**. Son objet est de promouvoir et de développer l'aide et l'assistance aux victimes, les pratiques de médiation et toute autre mesure contribuant à améliorer la reconnaissance des victimes. L'INAVEM dispose d'un **réseau de 150 associations pour une aide de proximité gratuite**, qui consiste, d'une part en un **accueil et une écoute des victimes** d'atteintes à la personne ou aux biens et d'autre part, une **aide psychologique**, une **information sur les droits** et un **accompagnement social** des victimes. En 2008, 300 000 victimes aidées par les associations.

L'INAVEM a développé une **activité de téléphonie sociale**, qui a débuté en octobre 2001, en collaboration avec le ministère de la Justice. En plus du 116 000 enfants disparus, l'INAVEM accueille le **08VICTIMES<sup>1</sup>**, destiné à écouter et aider, 7 jours sur 7, toutes les personnes victimes d'infractions. Le ministère de la Santé et des Sports a décliné le 08VICTIMES pour lutter contre les violences sexuelles dans le sport.

L'INAVEM est **centre de formation continue** depuis 1993 en direction des salariés et bénévoles des associations, ainsi que de nombreux professionnels (juristes, médecins, travailleurs sociaux...). L'INAVEM anime un site Internet **www.inavem.org**, avec un espace dédié aux victimes et aux adhérents. Il héberge un **centre de documentation** regroupant 3 300 références de livres, articles et textes normatifs dans le domaine de l'aide aux victimes et de la médiation.

<sup>1</sup> 08 + chiffres correspondant aux lettres du mot VICTIMES, soit **08 842 846 37** prix d'appel local